Projet d'évolution de l'organisation du temps de travail des Centres de Gestion GMF

Direction Indemnisation GMF

1er octobre 2019

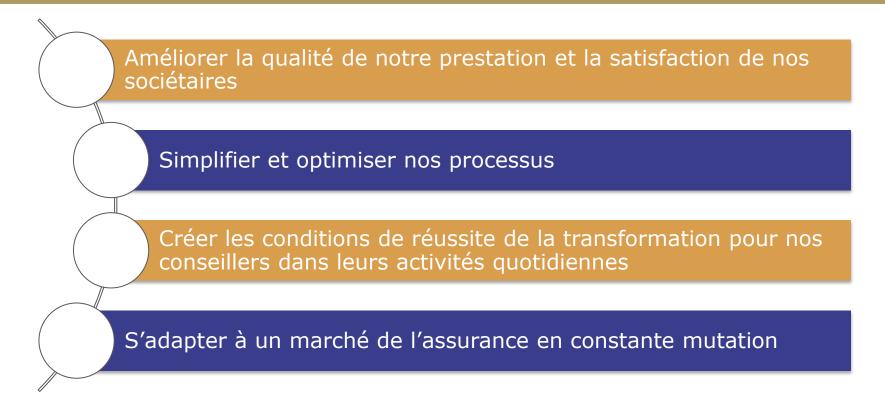


Préambule

- → Ces deux dernières semaines, le projet d'évolution d'organisation du temps de travail des Centres de Gestion GMF, vous a été présenté par vos managers.
- → Dans la continuité du processus de concertation, ce support a pour objectifs de synthétiser l'essentiel à retenir du projet et d'apporter un éclairage supplémentaire aux choix organisationnels pris par notre direction.
- → Le projet de fiche d'organisation fera l'objet d'un passage en commission de suivi (composée de membres des organisations syndicales signataires de l'accord temps de travail) le 9 octobre puis d'une information/consultation lors du CSEE Levallois à compter du 21 octobre.



Nos enjeux stratégiques





Un projet d'évolution de l'organisation de travail...

... qui s'inscrit dans notre plan d'accompagnement de la transformation



Pour atteindre l'excellence de la relation client, nous devons avant tout être accessibles et disponibles pour nos sociétaires.

La modernisation de la relation client et l'esprit de solidarité entre les équipes seront les leviers majeurs pour atteindre une croissance rentable du portefeuille et une progression de son chiffre d'affaires.

Pour cela, plusieurs chantiers phares sont lancés, dont l'évolution de l'organisation des centres de gestion GMF. Ces chantiers s'inscrivent au sein d'un plan de transformation de l'Indemnisation GMF qui inclut, au-delà de l'organisation de l'activité, des mesures de simplification de la gestion, de modernisation et d'accompagnement des collaborateurs via le renforcement du recrutement et l'intensification de la formation.

Edouard Vieillefond, directeur général de GMF





Notre plan d'accompagnement de la transformation

Les 4 chantiers phares

Simplification des actes de gestion

- Mettre en place des mesures de soutien
- Favoriser les initiatives pour simplifier la gestion des dossiers
- Mise en place de mesures de gestion dérogatoires et de clôture de dossiers

Amélioration des outils

- Mettre en œuvre des solutions rapides
- Optimiser le traitement des incidents
- Fluidifier la gestion en s'appuyant sur les outils digitaux
- Faire évoluer notre solution de téléphonie

Accompagnement des équipes

- Renforcer et équilibrer les équipes
- Assurer la montée en compétence des équipes par une formation adaptée à chaque besoin

Organisation des activités

- Accorder le temps nécessaire à chacune des vacations
- Assurer la bonne adéquation entre les activités et les ressources (JATT, projet FOT)
- Mettre en place un dispositif dédié à l'Amélioration Continue
- S'appuyer sur le collectif pour améliorer les processus de gestion



Notre plan d'accompagnement de la transformation

Quelques exemples d'actions mises en œuvre par chantier

Simplification des actes de gestion

- → 2 opérations de clôture des dossiers écran / pochettes / agendas pour alléger les stocks des dossiers déjà réglés ou sans suite : 12 981 dossiers clos en IRD
- → Opération en cours pour les dossiers Auto
- → Analyse en cours d'un traitement automatique des règlements différés en phase avec les mesures dérogatoires

Amélioration des outils

- Mise en place de 11 Quick Win depuis avril (simplification des échanges DARVA, SMS libre, nouvelles BAL CG, texte libre courriers recours, ...)
- Ajout de pièces jointes sur la Pré-déclaration en novembre
- → Simplification du classement en GED des documents réceptionnés via la messagerie sécurisée

Accompagnement des équipes

- Recrutement réalisé de 35 CDI supplémentaires et remplacement par anticipation de tous les départs (y compris les absences temporaires)
- → Renforcement du soutien d'Adènes et des ateliers IRD et AUTO
- → Nouvelle formation planifiée sur le second semestre 2019 adaptée à chaque besoin

Organisation des activités

- Sanctuarisation des5 heures de gestion
- Création d'une vacation pour traiter les déclarations numériques
- Mise en place de fermetures exceptionnelles pour traiter les demandes de nos sociétaires (rapports DARVA, Messagerie sécurisée, courriers, ...)



Projet d'évolution de l'organisation de travail des centres de gestion GMF Les objectifs



Améliorer notre joignabilité et notre qualité de service afin d'être en phase avec notre posture client et nos modes de distribution des flux



Accroître notre
efficacité
opérationnelle et
garantir nos niveaux
de performance
économique



nouvelle
organisation des
centres de Gestion



Faire face à l'imprévisibilité des flux et gérer les pics d'activité plus facilement



Projet d'évolution de l'organisation de travail des centres de gestion GMF

Quelles sont les grandes étapes ?



Processus de concertation

Commission fiches d'organisation

A compter du 21 octobre 2020

Info/consult. CSEE Levallois

Mise en œuvre



Projet d'évolution de l'organisation de travail des centres de gestion GMF

- La fiche d'organisation : quel est son contenu ?
- La population concernée
- Les formules ATT retenues
- L'amplitude et le fonctionnement de l'entité sur les différents jours de la semaine et notamment les modalité d'organisation du travail le samedi lorsque celui-ci est prévu
- Le mode d'organisation
 - ▶ En cas d'horaire individuel : le délai et les modalités de communication des horaires et de leurs éventuelles modifications
- La durée et les modalités de la prise de la pause déjeuner
- L'effectif minimum pour les périodes de congés



Projet d'évolution de l'organisation de travail des centres de gestion GMF

Ce qui change / ce qui ne change pas

	Fiche actuelle	Projet
Population concernées		Inchangé
Durée annuelle de référence		Inchangé
Formules JATT		Inchangé
Horaires de fonctionnement	8h30 - 18h	8h30 - 18h30
Types d'horaires	Planification 3 semaines à l'avance	Inchangé (individuel)/ plannings 3 mois à l'avance
Travail en dehors des heures d'ouverture	Néant	En cas de pics d'activité
Astreintes, interventions		Inchangé
Pause déjeuner		Inchangé
Formules à temps partiel		Inchangé
Effectif minimum et modalités de pose de CP et JATT	3 mois glissants	4 mois à l'avance



Contextualisation et éclairage général

Quelles est la situation existante ?

L'organisation actuelle des horaires de travail est basée sur un système de permanence où toutes les 4/5 semaines 3 centres de gestion changent d'horaires pour accueillir les flux téléphoniques de 17 à 18h. Les plannings de congés sont validés 3 mois à l'avance. Il résulte de cette organisation une absence d'homogénéité entre les 21 centres de gestion ainsi qu'un manque de souplesse qui ne permet pas de faire face à une augmentation soudaine et/ou significative de l'activité.

Pourquoi faire évoluer l'organisation du temps de travail des centres de gestion GMF?

Pour atteindre l'excellence de la relation client, il est indispensable de revisiter l'organisation du travail dans les centres de gestion. Nous devons avant tout être accessibles et disponibles pour nos sociétaires. La priorité est donnée à la joignabilité notamment en cas de pics d'activité. Autre enjeu, harmoniser le modèle indemnisation de GMF avec celui de Covéa tout en tenant compte des spécificités propres à la marque. Tout en respectant notre régime de temps de travail très avantageux par rapport aux dispositions légales (durée annuelle du travail de 1540h contre 1607h légalement ; 31 jours de congés contre 25 légalement ; une variété de formules ATT ; etc).

En quoi la voie choisie répond aux besoins clients ?

Eprouvé au sein de la marque MMA puis MAAF, ce modèle permettra d'améliorer notre joignabilité et notre qualité de service tout en faisant face à l'imprévisibilité des flux notamment lors des pics d'activité.



Généralités : fiche d'organisation

Quelles sont les principales évolutions prévues pour les horaires de travail ?

Le projet d'évolution des fiches d'organisation prévoit une modification au niveau de l'amplitude d'ouverture qui passerait de 8h30/18h, à 8h30/18h30, à l'instar de ce qui se pratique chez MAAF (de 8h00 à 19h chez MMA), selon une planification réalisée non plus 3 semaines mais 3 mois à l'avance.

Qu'en est-il pour les pics d'activité ?

Le travail en dehors des horaires d'ouverture, dont le samedi, est également envisagé de manière adaptée et mesurée en cas de pics d'activité, notamment des événements de grande ampleur, dès lors que :

- les équipes ne seront plus en mesure, dans le cadre d'une planification programmée du lundi au vendredi, de faire face à l'augmentation soudaine et/ou significative de l'activité,
- et/ou en capacité d'assurer des délais de gestion normaux.

Le travail le samedi est rémunéré selon la majoration prévue par l'accord temps de travail.

Des évolutions sont-elles envisagées pour la planification des congés ?

Au regard des modalités de pose des congés et JATT, il est prévu de passer de 3 mois glissants à 4 mois à l'avance. Les autres dispositions de la fiche d'organisation demeurent inchangées.



Généralités : organisation de la présence

Quelles sont les évolutions envisagées pour l'organisation de la présence ?

La direction Indemnisation maintient l'accès à l'ensemble des formules JATT (4, 8, 12, 17 et 22 jours).

Toutefois, il est nécessaire d'organiser la présence d'un effectif journalier suffisant au regard de notre activité. C'est pourquoi la direction souhaite mettre en œuvre, en toute transparence, les dispositions suivantes :

- Les formules 4 à 12 jours seront accessibles par tacite reconduction dans le respect des plafonds pour la formule JATT 12.
- Les formules 17 et 22 jours seront toujours accessibles mais ne devront pas représenter en cumul plus de 25 % de la totalité des formules souscrites par le groupe .
- La somme des formules 12, 17 et 22 jours ne pourra représenter plus de 60 % du groupe.

Par ailleurs, une ancienneté de 18 mois dans le poste sera nécessaire pour prétendre à se positionner sur une formule comprenant davantage de JATT (formule 4 JATT pour les nouveaux recrutés).



Généralités : organisation de la présence

Très concrètement, 8 tranches horaires seraient proposées pour couvrir l'amplitude horaire d'ouverture des centres de gestion :

```
→ 8H30 - 12h00 / 13h00 - 16h30 / 17h00 / 17h30
```

- → 8H30 12h30 / 13h30 16h30 / 17h00 / 17h30
- → 9h00 12h00 / 13h00 17h00 / 17h30 / 18h00
- → 9h00 12h30 / 13h30 17h00 / 17h30 / 18h00
- → 9h00 13h00 / 14h00 17h00 / 17h30 / 18h00
- → 9h30 12h30 / 13h30 17h30 / 18h00 / 18h30
- → 9h30 13h00 / 14h00 17h30 / 18h00 / 18h30
- → 10h00 13h00 / 14h00 18h00 / 18h30 (hors JATT 22)

A noter que l'heure d'arrivée serait identique sur la semaine et l'heure de départ différente en fonction de la formule JATT choisie, et ce en respectant le temps de travail de 7h, 7h30 ou 8h.

La répartition des horaires entre les conseillers sera établie afin de respecter les proportions nécessaires à une accessibilité client de qualité et devra être équitable sur l'année en tenant compte de la formule JATT choisie (nombre équivalent de semaines débutant à 8h30, 9h...).



Généralités : organisation de la présence

Concernant plus particulièrement les horaires de fin de journée, l'horaire 18h30 représenterait combien de journées sur 75 jours travaillés ?

Selon la formule JATT, le nombre **possible** de journées travaillées jusqu'à 18h30 varie :

- → 4 JATT = 2 journées sur 75 journées travaillées
- → 8 JATT = 4 journées sur 75 journées travaillées
- → 12 JATT = 8 journées sur 75 journées travaillées
- → 17 JATT = 10 journées sur 75 journées travaillées
- → 22 JATT = 12 journées sur 75 journées travaillées

Il s'agit d'un exemple de planification qui s'effectuera sous réserve de faisabilité et des besoins en ressources.

